



Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage
Thermique des déchets de l'Est Anjou

U.V.E. Salamandre
Route de Mouliherne à Clefs
49490 Lasse

www.sivert.fr - sivert.est.anjou@wanadoo.fr

tél. 02 41 82 70 03 - fax 02 41 82 70 64



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier,
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Sommaire

Présentation du SIVERT	2
Composition du bureau	3
Les autres élus du SIVERT	4
La qualité du service public	5
Le développement de la filière en amont	6
Tonnages entrants traités en 2009	6
Tonnages sortants en 2009	7
Production énergétique	7
Arrêts techniques annuels programmés	7
Bilan environnemental	8
<i>L'autocontrôle de l'exploitant</i>	9
<i>Les contrôles réglementaires</i>	10
<i>Le plan de suivi de l'environnement</i>	11
Le prix du service public	15
Le transport des ordures ménagères	16
Le traitement des ordures ménagères	17
Le plan de suivi de l'environnement	17
Le personnel du SIVERT	18
Compte administratif 2009	19
La communication	20
Le journal Salamandre	21
Le circuit de visite du SIVERT	22
L'adhésion du SIVERT à AMORCE	23
Revue de presse	24



Le SIVERT regroupe 7 syndicats de collecte :

- > La Communauté d'Agglomération de Saumur
- > La Communauté de Communes du Canton de Baugé
- > Le SICTOD Nord Est Anjou (Noyant)
- > Le SICTOM Loir-et-Sarthe (Tiercé)
- > Le SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée)
- > Le SMIPE Val Touraine Anjou (Bourgueil)
- > Le SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)

Présentation du SIVERT

Le SIVERT, Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou, assure le service du traitement thermique des déchets ménagers et assimilés résiduels produits sur son territoire.

Le SIVERT fédère 6 syndicats de communes et une communauté d'agglomération, soit 183 communes et 231 856 habitants. Le territoire du SIVERT s'étend ainsi sur 3600 km², à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Un habitant sur quatre du Maine et Loire est concerné par l'activité de Salamandre. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Le SIVERT a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole. Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse. Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'U.V.E. : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit, et les coûts financiers sont maîtrisés.

Composition du bureau



Monsieur Patrice DE FOUCAUD
Président du SIVERT de l'Est Anjou
Président du SICTOD Nord Est Anjou



Monsieur Jean-Louis PETIT
Vice-président du SIVERT
Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saumur



Monsieur André SEGUIN
Vice-président du SIVERT
Président du SICTOM Loir-et-Sarthe
Maire de Tiercé



Monsieur Louis CALONNE
Vice-président du SIVERT
Président du SMIPE Val Touraine Anjou



Monsieur Jean-Patrick DEFOURS
Vice-président du SIVERT
Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion
Maire de Fontaine-Guérin



Madame Dominique ALLAUME-BOBE
Conseillère municipale de Pontigné



Monsieur Georges LEMASSON
Vice-président du SMITOM du Sud Saumurois
Adjoint au Maire du Thoureil

Les autres élus du SIVERT

ÉLUS TITULAIRES



Monsieur Yves Boucher
Vice-président du SMIPZ Val Touraine Anjou
Maire de Brain-sur-Allonnes



Monsieur Jean-Marie DEFOIS
Président du SMITOM du Sud Saumurois

Monsieur Pierre GAUTIER
Maire de Chemellier



Monsieur Michel APCHIN
Président de la C.A. de Saumur
Maire de SAUMUR

Monsieur Louis BEAUMONT
Maire de Cizay-la-Madeleine



Monsieur Maurice GILLES
Vice-président du SICTOD
Maire de Mouliherne



Monsieur Jean-Claude Raimbault
Vice-président de la C.C.C. de Baugé
Maire de Montpollin



Monsieur Thierry LAMBERT,
Vice-président du SMICTOM
Maire de Vernantes

Monsieur Vincent FOURNERET
Vice-président du SMICTOM
Conseiller municipal de La Ménitric



Monsieur Noël LUSSON,
Vice-président du SICTOM
Adjoint de Jarzé

Monsieur Bernard GUERET
Vice-président du SICTOM
Maire de La Bohalle

ÉLUS NON TITULAIRES

Monsieur Gérard Bornes
Maire de Varennes-sur-Loire

Monsieur Jean-Pierre Pohu
Maire de Doué-la-Fontaine

Madame Marie-Thérèse Lenaerts
Adjointe d'Ambillou-Château

Monsieur Luc-Alain Bernard
Adjoint de Nueil-sur-Layon

Monsieur Gérard Persin
Maire de Montsoreau

Monsieur Jean-François Durand
Maire délégué de Dampierre-sur-Loire

Monsieur Jean-Louis Roy
Maire d'Epieds

Monsieur Michel Lehoux
Maire d'Auverse

Madame Hélène Bredin
Conseillère Municipale de Vernueil-le-Fourrier

Monsieur Jacky Boyeau
Adjoint de Baugé

Monsieur Yannick Naulet
Adjoint de Bocé

Monsieur Christophe Pot
Maire de Mazé

Monsieur Jean-Claude Nail
Maire de Saint-Philbert-du-Peuple

Monsieur Christophe Lefèvre
Adjoint au maire de Saint-Martin-de-la-Place

Monsieur Maurice Jarry
Maire de Châteauneuf-sur-Sarthe

Monsieur Jean-Luc Davy
Maire de Daumeray

Monsieur Jean-Paul Bompas
Maire de La Chapelle-Saint-Laud



“Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.”

La qualité du service public

Si le SIVERT est le porteur du projet SALAMANDRE, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Veolia Propreté qui en est le délégataire.

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi les tonnages entrants et sortants sont-ils contrôlés par les agents du SIVERT.

Le développement de la filière en amont

L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires. Ainsi, le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

En 2009, 2500 composteurs individuels ont été attribués : 600 pour la Communauté de Communes du Canton de Baugé, 400 pour le SMITOM du Sud Saumurois et 1500 pour la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

Tonnages entrants traités en 2009

Sur l'année 2009, l'U.V.E. a traité 105 079,08 tonnes de déchets. Les tonnages issus du territoire du SIVERT représentent 45,3 % de la totalité des déchets reçus à l'U.V.E.

Au total, pour le SIVERT, ce sont 47 624,74 tonnes de déchets qui ont été traitées. Le SIVERT affiche donc une baisse de 6,6 % d'ordures ménagères résiduelles traitées sur son territoire par rapport à l'année passée.

	Ordures ménagères (en tonne)	Refus de tri (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	Boues (en tonne)	TOTAL (en tonne)
Communauté de Communes du Canton de Baugé	1 805,50					1 805,50
SICTOD Nord Est Anjou	1 643,56	86,42	284,60			2 014,58
SMITOM du Sud Saumurois	9 353,36		1 753,34			11 106,70
Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement	15 982,92					15 982,92
SICTOM Loir-et-Sarthe	7 371,52					7 371,52
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	4 630,34					4 630,34
SMIPE Val Touraine Anjou	3 313,30		1 399,88			4 713,18
TOTAL SIVERT	44 100,50	86,42	3 437,82			47 624,74
TOTAL HORS SIVERT	47 525,32			9 851,16	77,86	57 454,34
TOTAL SIVERT + HORS SIVERT	91 625,82	86,42	3 437,82	9 851,16	77,86	105 079,08

Tonnages sortants en 2009

En 2009, 18,7 % des déchets traités sont valorisés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et 3,4 % sous forme de ferreux et non ferreux.

Il reste 4,4 % récupérés sous forme de Résidus d'épuration des Fumées d'Incineration d'Ordures Ménagères (traitement des fumées). Ce REFIOM est ensuite envoyé en Centre spécialisé de classe 1 pour inertage et stockage.



Sous-produits UVE valorisés

Mâchefers* (en tonne)	19 624,16
Ferreux (en tonne)	3 374,82
Non ferreux (en tonne)	185,12

* Tous les mâchefers en 2009 sont classés "V" (c'est-à-dire valorisables) au titre de la Circulaire DPPR/SEI/BPSIED n° 94-IV-1 du 09/05/94.

Sous produits U.V.E. non valorisés

REFIOM (en tonne)	4 653,44
-------------------	----------

Production énergétique

En 2008, l'UVE a produit 56 282 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur.

10 % de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'U.V.E. Le reste est vendu à EDF.

Arrêts techniques annuels programmés

Deux arrêts techniques ont été effectués en 2009.

Du 25 mars au 13 mai :

- > divers travaux de maintenance
- > industrialisation de la distribution de chaux spongiacale (traitement des fumées)
- > mise en place de surchauffeurs en inconel (chaudière)

Du 3 octobre au 22 octobre :

- > divers travaux de maintenance

Bilan Environnemental

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'U.V.E. s'articule autour de deux démarches complémentaires : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Les résultats de ce bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CLIS, Commission Locale d'Information et de Surveillance, présidée par le sous-préfet de Saumur.



mois	COMBUSTION (°C)		CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)				
	T2s	HCl	CO	SO2	NOX	COT	Poussières
Janvier	1127	7,0	7,2	11,6	59,9	0,4	0,5
Février	1128	6,9	7,5	14,5	60,6	0,4	0,5
Mars	1114	6,9	7,3	6,4	59,6	0,4	0,6
Avril	<i>Arrêt technique annuel programmé</i>						
Mai	1061	6,9	5,1	16,5	62,2	0,4	0,6
Juin	1117	7,0	6,2	13,1	62,1	0,5	0,6
Juillet	1120	6,7	6,8	8,4	61,5	0,4	0,7
Août	1134	7,0	6,5	8,4	61,4	0,4	0,8
Septembre	1132	6,9	7,0	5,8	61,8	0,1	0,8
Octobre	1129	6,9	7,3	15,0	62,6	0,4	0,8
Novembre	1134	6,8	8,6	16,9	61,9	0,5	0,8
Décembre	1125	6,3	6,5	19,9	61,2	0,5	1,0
Moyennes	1120	6,8	6,9	12,4	61,3	0,4	0,7
Valeur limite d'émission par jour	850 minimum	9	45	40	80	9	5



L'autocontrôle de l'exploitant

A la demande du SIVERT, Veolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation énergétique "Salamandre" bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de "Troisième Génération". Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une autorégulation optimale.

Les contrôles réglementaires

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée. En 2009, ces contrôles ont été réalisés par la société VERITAS, le 13 janvier, le 2 juillet et le 10 décembre, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Les équipements de traitement des fumées préconisés permettent de garantir des performances qui vont au-delà des valeurs retenues par le SIVERT avec des émissions très inférieures aux niveaux imposés par la réglementation : - 20 % pour les dioxines, - 50 % pour les poussières, - 80 % pour les métaux lourds.

	Unité par Nm3 sur sec à 11% O2	Arrêté préfectoral	31/01 2006	01/08 2006	19/12 2007	31/07 2007	08/01 2008	09/07 2008	13/01 2009	02/07 2009	10/12 2009
CO	mg	45	13,8	12,5	10,7	11	4,4	6,6	6,6	1,3	8,4
COV	mg	9	0,5	2,5	0,9	0,6	1	0,3	0,4	0,7	0,76
Poussières	mg	5	0,7	2,5	3,9	0,4	0,1	1,4	1,7	1,5	1,4
HCl	mg	9	3,2	7,3	4,3	3,7	7,9	8,2	9,2	5,6	5,77
HF	mg	0,5	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,51	0,3	0,19	0,19
SO2	mg	40	4,3	11,1	9,4	3,9	11,3	12,7	17,4	12,4	6,2
NOX	mg	80	69,5	73,4	67,9	78,2	103,4	66,7	70,1	52,6	70,4
Mercuré	µg	30	1	1	1	1	0,4	1,8	2	1	5
Cd + TI	µg	30	13	15	2	10	4	26	6	11	6
Sb+As+Pb+Cr+Co +Cu+Mn+Ni+V	µg	250	121	133	185	40	28	140	40	70	44
PCDD/PCDF	ng I-Teq	0,08	0,011	0,034	0,003	0,006	0,002	0,002	0,003	0,0021	0,0021

Les contrôles complémentaires : le plan de suivi

Au delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique, le SIVERT a mis en place un plan de suivi afin d'analyser et quantifier les rejets du site dans l'atmosphère. Cette volonté politique des élus du SIVERT se traduit par la présence d'un technicien Environnement sur site en charge des contrôles. Le plan de suivi mis en place par le SIVERT s'articule autour de quatre rayons d'action : le contrôle in situ (système AMESA), l'analyse des retombées atmosphériques (jauges OWEN), la bio-indication, l'analyse du lait.

Un contrôle in situ

Le système de prélèvements des dioxines AMESA

Placée dans la cheminée, une sonde prélève en continu des échantillons de fumée, dans une cartouche de résine capable de fixer les dioxines et les furanes. Différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volume des gaz prélevés, températures des fumées et vitesse en cheminée) sont enregistrés toutes les 30 minutes sur une carte mémoire. Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier ainsi les normes de rejet.

L'ensemble des données de production est consultable sur www.sivert.fr ou par affichage sur site.

Suivi en phase d'exploitation

Valeur arrêtée du 20/09/2002 en application de la directive européenne du 04/12/2000	0,1 ng I-Teq/nm ³
Valeur de l'arrêté d'exploitation de l'U.V.E Salamandre	0,08 ng I-Teq/nm ³
Valeur moyenne U.V.E mesurée en 2009 (du 13/01/2009 au 13/01/2010)	0,006 ng I-Teq/nm ³
Valeur moyenne U.V.E. mesurée du 24/10/2004 au 13/01/2010	0,022 ng I-Teq/nm ³

CONCLUSION :

Depuis le démarrage de l'UVE (du 24/10/2004 au 13/01/2010), la moyenne des valeurs annuelles d'émission est de 0.021 ng I-teq/nm³ soit près de cinq fois inférieure à la norme européenne de 0,1 ng I-teq/nm³.

Sur l'année 2009, la valeur moyenne d'émission (0,006 ng I-Teq/nm³) est plus de 15 fois inférieure à la norme européenne.



Dans un rayon de 3km - Les jauges Owen L'analyse des retombées atmosphériques

Seize cônes de collecte des retombées solides et liquides de l'atmosphère - les jauges Owen - ont été placés sur une zone prioritaire dans un rayon très proche de l'U.V.E. Placées en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent), elles recueillent les poussières et eaux de pluie qui sont ensuite analysés tous les deux mois.

Ce protocole a été défini par l'INERIS et des représentants du monde agricole afin de s'assurer que l'U.V.E. n'avait pas d'impact sur l'environnement.

CONCLUSION :

“Pour les PCDD-PCDF, les dépôts mesurés sont comparables à un niveau de zone rural.”

Conclusion des rapports de l'APAVE

	Point 0 hiver	Point 0 été	P26* 07/01/09 au 04/03/09	P27* 04/03/09 au 04/05/09	P28 04/05/09 au 02/07/09	P29 02/07/09 au 31/08/09	P30 31/08/09 au 29/10/09	P31 29/10/09 au 28/12/09	
	en pg I-Teq/m2.j								
				Carso	Eurofins				
Témoin	0,73	0,09	15,45	0,2	nd	4	2,52	0,68	0,09
TA	4,36	0,24	6,74	22,43	nd	6,66	3,67	11,53	13,41
TB	8,19	0,11	6,74	28,36	0,17	11,73	1,34	9,44	casse gel
M1	2,42	0,74	4,77	14,95	0,73	2,45	1,7		
M2	3,80	1,94	14,88	0,59	nd	1,63	1,52		
M3	1,60	1,88	12,08	10,57	nd	9,86	0,6	7,86	9,8
M'1	1,83	3,62						10,75	9,28
M'2	1,03	0,37						8,39	8,77
M'3	3,24	2,21	7,3	3,09	nd	1,97	3,67	8,65	6,96

*Observations de l'APAVE sur les résultats PCDD et PCDF des campagnes P26 et P27 :

P26

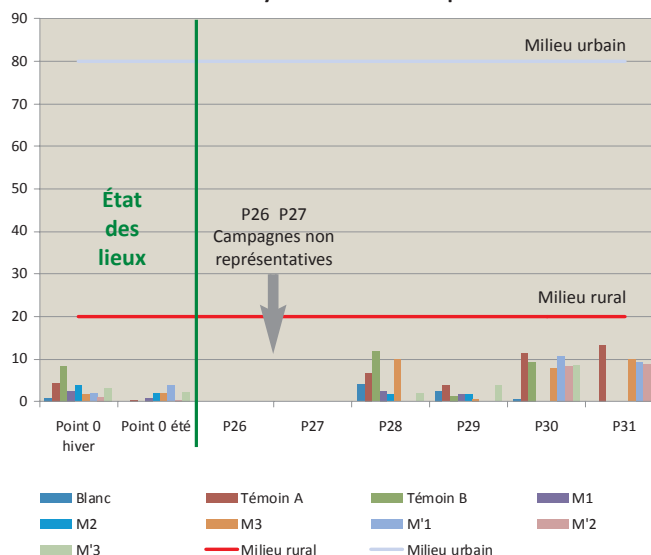
“Le témoin présente la concentration la plus élevée en PCDD/PCDF ce qui constitue une anomalie puisque, par définition, ces flacons, nettoyés et fournis par le laboratoire CARSO ne sont pas ouverts sur site mais simplement transportés, laissés en l'état fermés et analysés après retour. Le laboratoire CARSO précise qu'il y a eu une contamination interne liée à d'autres analyses et c'est pour cette raison que les échantillons de réserve ont été analysés.”

“A partir de cette anomalie sur l'échantillon témoin et des réponses apportées par le laboratoire CARSO, les résultats d'analyses de cette campagne P26 ne peuvent pas être considérés, dans le cadre d'une démarche statistique, avec la même représentativité que les autres campagnes.”

P27

“Compte tenu des valeurs mesurées par CARSO et des divergences observées sur cette campagne P27 entre les laboratoires CARSO et EUROFINS, les résultats d'analyses ne peuvent pas être considérés, dans le cadre d'une démarche statistique, avec la même représentativité que les autres campagnes.”

Cones Owen - Analyses Dioxines selon protocole Ineris



Dans un rayon de 10 km La bio-indication

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques dans son appareil digestif, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds de l'air. Des échantillons sont prélevés régulièrement sur neuf points différents autour du site et son expédiés en laboratoire pour une analyse approfondie.

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
< 20 ng I-Teq/Kg	Comprise entre 20 et 160 ng I-Teq/Kg	> 160 ng I-Teq/Kg

	Etat des lieux - Eté 2003				Phase de suivi - Année 2009			
	Dioxines en ng I-Teq/Kg	Métaux lourds en mg/Kg			Dioxines en ng I-Teq/Kg	Métaux lourds en mg/Kg		
		Plomb	Cadmuim	Mercure		Plomb	Cadmuim	Mercure
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	4,1	15	0,21	L.q.*
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	4,3	4,4	0,20	L.q.*
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	3,9	0,9	L.q.*	L.q.*
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	4	0,9	0,1	0,1

*L.q. : limite de quantification



Sur les arbres, le lichen, révélateur infalsifiable, piège les particules.

CONCLUSION :

“ Aucune traçabilité environnementale de dioxines et furanes liées aux émissions de l'Unité de Valorisation Énergétique n'est retrouvée. ”

Source : Aair Lichens

Dans les exploitations agricoles voisines de l'U.V.E. L'analyse du lait

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux.

Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules. Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.



	Etat des lieux	Juillet 2009
	en pg I-Teq/g de matière grasse	
Exploitation 1	0,41	-
Exploitation 2	0,42	0,25
Exploitation 3	0,34	0,37
Exploitation 4	0,45	0,20
Exploitation 5*		0,22

* A la suite de l'arrêt de l'exploitation 1, nous l'avons remplacée dans notre dispositif par le suivi de l'exploitation 5

Ces résultats sont à comparer avec les valeurs guides ci-dessous :

Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
en pg I-Teq/g de matière grasse		
1	3	> 5

CONCLUSION :

" Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'Unité sur le lait. "

Source : INERIS



" Une maîtrise des coûts exemplaire pour l'un des prix les moins chers de France d'une unité respectant les dernières normes. "

Le prix du service public

Représentant un investissement de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur site.

D'autre part, les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...). Enfin, le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 24€/tonne permettent en 2009 de proposer un coût de traitement très compétitif de 58,17 € HT la tonne, très inférieur à la moyenne nationale. Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.

Le transport des ordures ménagères

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Doué-la-Fontaine et Tiercé vers l'U.V.E. de Lasse. En 2009, le marché transport a été attribué à la société DUFEU SA pour trois ans, renouvelable deux fois un an.

En 2009, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à 317 175,77 € HT, alors qu'en 2008, ces prestations s'élevaient à 331 196,57 €. **Cette baisse de 4,2 % du coût entre 2008 et 2009** s'explique notamment par la diminution des tonnages apportés à l'U.V.E., et par conséquent, à la diminution du nombre de rotations nécessaires.

La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT.

Il permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.



Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- > de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,
- > de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 21 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de "sous-chargement".

Ce dispositif vise donc à optimiser les transports sur les plans financier et environnemental (en limitant les rotations).

Le traitement des ordures ménagères

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de ne pas aller à l'encontre du tri sélectif.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 24€/T permet aujourd'hui de proposer un coût de traitement très compétitif de 58,17 € HT la tonne, très inférieur à la moyenne nationale de 82 € (source ADEME).

Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME.

Pour l'année 2009, le coût de traitement des déchets s'élève à 2 930 411,02 € HT, alors qu'il était de 2 785 254,05€ en 2008. Cette augmentation peut s'expliquer de deux façons :

> **la Loi de Finances 2009 a instauré une nouvelle taxe, la TGAP sur les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles.** L'U.V.E. Salamandre y est soumise depuis janvier 2009. **Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'U.V.E., le SIVERT bénéficie cependant d'une TGAP particulièrement basse : 2 € contre 7 € pour le taux de base ;**

> **le coût de traitement sur la part d'exploitation est actualisé,** comme chaque année, par application d'une formule de révision. En 2009, le coût de traitement de la tonne passe ainsi de 54,82 € HT à 58,17 € HT.

Cette augmentation du coût de traitement à la tonne a toutefois pu être en partie maîtriser par la diminution des quantités de déchets traitées à l'U.V.E. entre 2008 et 2009.

Le plan de suivi de l'environnement

coût hors taxe pour l'année 2009

Collecteur de précipitations (jauges OWEN) Société APAVE	28 317,70 €
Bio-indication utilisant les lichens Société AAIR LICHENS	8 241,60 €
Analyses de lait Société CARSO	1612 €
Système AMESA - suivi des dioxines en sortie de cheminée	1,25 € par tonne, hors investissement

Le personnel du SIVERT

En 2009, les charges de personnel s'élèvent à 294 055,02 €, alors qu'elles étaient de 267 916,87 € en 2008.

Cette augmentation s'explique par le remplacement du départ d'un agent en congé maternité. Sur ce poste, l'agent remplaçant a également dû être remplacé avant l'échéance normale de son contrat par un autre agent. Ces charges supplémentaires seront compensées en 2010 par des recettes liées au remboursement par la CACEP du congé maternité.

En 2009, sept agents sont employés au service du SIVERT :

- > **Deux agents titulaires**, catégorie C, et **un agent contractuel** (remplaçant d'un agent titulaire catégorie C en congé maternité puis en congé parental), chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance. (3 temps complets)
- > **Un agent comptable titulaire**, catégorie C (1 temps partiel 80%)
- > **Un Technicien Supérieur Territorial titulaire**, catégorie B, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet)
- > **Une chargée de communication**, attachée stagiaire, catégorie A (1 temps complet)
- > **Un directeur titulaire**, catégorie A (1 temps complet)

Compte administratif 2009

Section d'investissement			
Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	85 419,95 €		0 €
Dépenses d'investissement	56 019,96 €		25 530 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Excédent d'investissement		29 399,99 €	
Excédent antérieur		11 434,89 €	
Résultat d'investissement de l'exercice		40 834,88 €	
Section de fonctionnement			
Libellés	Réalisations	Résultats	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	3 889 244,43 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 016 115,98 €		0 €
<i>Résultats répartis de la manière suivante :</i>			
Déficit de fonctionnement		- 126 871,55 € *	
Excédent antérieur		239 246,30 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice		112 374,75 €	

* Le déficit de fonctionnement résulte du paiement des factures d'actualisation des années 2007 et 2008 établies par SAVED suite à l'actualisation de 2009.

Résultat d'investissement

Pour l'année 2009, il s'élève à 40 834,88 €, pour un total de dépenses d'investissement de 56 019,96 € et un total de recettes d'investissement de 96 854,84 €.

Résultat de fonctionnement

Pour l'année 2009, il s'élève à 112 374,75 €, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 016 115,98 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 128 490,73 €.

Parmi les recettes de fonctionnement, chaque collectivité adhérente a versé 0,99 € HT par habitant en 2009, en application du principe de péréquation.



Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu' "entre nous le courant passe "

La communication

Pourquoi le SIVERT doit-il communiquer ?

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy, et plus récemment, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels. Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques émergentes doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication.

La communication du SIVERT répond aux registres institutionnel, territorial et environnemental. Au service de ces objectifs, des outils de communication ont été déclinés. Avec leurs spécificités, ils permettent de bâtir une politique de communication forte et développent l'expression d'un territoire d'action et d'une culture de projet.

Le journal Salamandre

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à 107 000 exemplaires, auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable et de proposer à chacun de ses habitants un outil de communication documenté aux grilles de lecture technique, scientifique et historique, le premier numéro du journal est sorti en novembre 2006.

Les 16 pages distribuées semestriellement à l'ensemble des foyers du territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent également une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire, du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

L'interview d'agents au service de la valorisation énergétique des déchets valorise les talents humains présents sur site. La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet " Salamandre " depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

Enfin, la dernière de couverture du journal, à travers sept éditions personnalisées, ouvre sa grille aux actualités des différents syndicats de collecte, dans une optique collaborative et afin de mettre en perspective l'articulation des acteurs de la filière globale du traitement du déchet.

En 2009, deux nouvelles éditions du journal ont été réalisées : le numéro 5, paru en janvier, et le numéro 6, distribué en juillet.



Sommaire du numéro 5 - janvier 2009

- p. 4 - Moins de déchets, plus de valorisation
- p. 6 - Suivez le guide !
- p. 8 - Que faire avec le fer ?
- p. 10 - Les résultats du plan de suivi de l'environnement : 4 ans déjà !
- p. 11 - Portrait de l'instrumentiste de l'U.V.E.
- p. 12 - Comment collecter nos déchets sans camion ?
- p. 14 - Avec Salamandre, économise l'énergie et deviens éco-citoyen ! (éco-juniors)

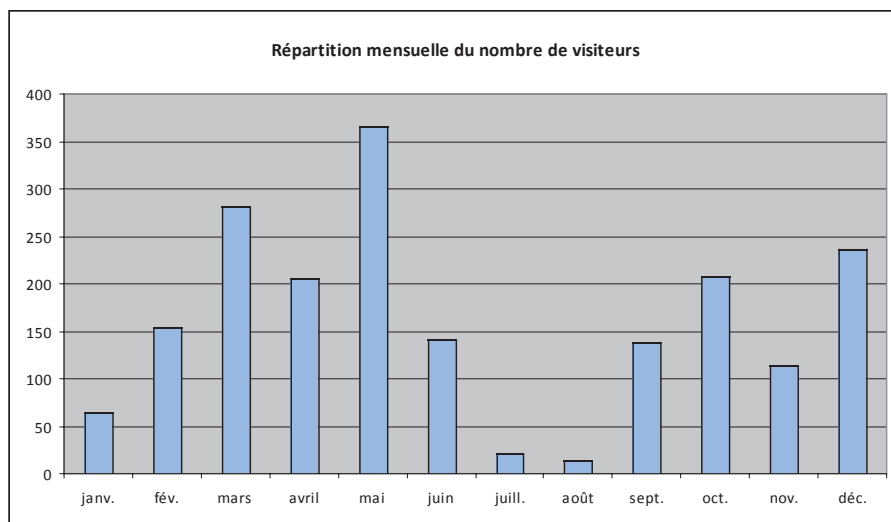


Sommaire du numéro 6 - juillet 2009

- p. 4 - Etude, travaux, pédagogie... Les nouveautés du SIVERT
- p. 6 - Le traitement des fumées : viser l'excellence environnementale
- p. 8 - Le photovoltaïque en France : quels enjeux ?
- p. 10 - Les résultats du plan de suivi de l'environnement
- p. 11 - Portrait du responsable du quai de transfert de Doué-la-Fontaine
- p. 12 - Energies renouvelables : les Nordistes à la pointe
- p. 14 - L'eau, une ressource rare et précieuse (éco-juniors)

Le circuit de visite du SIVERT “Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable”

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT traite de l'écologie au quotidien à travers une sensibilisation à la réduction des déchets à la source, ou la connaissance de la véritable “valeur écologique” de nos biens de consommation. Axé sur la filière globale du déchet, il définit les notions du recyclage ou du compostage. Les énergies renouvelables ainsi que le process de l'Unité sont également mis en valeur.



Depuis son ouverture en décembre 2006, 7389 visiteurs sont venus découvrir le circuit du SIVERT.

En 2009, le SIVERT a accueilli 73 groupes, soit environ 2000 visiteurs. La moitié des visites ont été organisées pour des scolaires.

L'adhésion du SIVERT à AMORCE

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE en fédère aujourd'hui 510. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels :

- plus de 360 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble de la France (représentant plus de 55 millions d'habitants)
- plus de 160 professionnels adhérents.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75 % des cotisations de ses membres. Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE **pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.**



Depuis plusieurs années, le SIVERT s'est investi dans les activités d'AMORCE.

Ainsi, lors du 22e congrès en octobre 2008, Patrice de Foucaud, Président du SIVERT, devient vice-président du conseil d'administration d'AMORCE, en charge de la communication.

Le bureau d'AMORCE

Président

Gilles VINCENT - *Syndicat intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire Toulonnaise*

1er Vice-Président

Thierry Philip - *Le Grand Lyon Communauté Urbaine*

Vice-Président Déchets

Philippe RAPENEAU - *Communauté Urbaine d'Arras*

Vice-Président Grande Couronne et Grandes Agglomérations

Alain ROUAULT - *Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne*

Vice-Président Réseaux de chaleur et Énergies Renouvelables

Serge NOCODIE - *Compagnie de Chauffage de Grenoble*

Vice-Président Maîtrise de l'Énergie et Climat

Philippe TOSTAIN - *Ville de Lille*

Vice-Président Communication

Patrice de FOUCAUD - *SIVERT de l'Est Anjou*

Vice-Président Professionnels

Emmanuel CHAUCHAT - *SITA France*

Secrétaire

Jean-Claude LECAMUS - *Syndicat mixte de l'Est Seine et Marne*

Secrétaire adjointe

Danielle CHARLES - *Ville de Toulouse*

Trésorier

Alain GONDELMANN - *DEXIA Crédit Local*

Trésorier adjoint

Philippe QUERLEU - *DALKIA*

Revue de presse

Télévision

> Reportage sur l'U.V.E. Salamandre, édition du mardi 10 mars du 19/20, France 3 Pays de la Loire. (à voir sur le site Internet du SIVERT, www.sivert.fr, rubrique Presse / Revue de presse)

Presse écrite

> Courrier de l'Ouest, le 15 janvier 2009

► **Déchets. Patrice de Foucaud prend du galon**

Patrice de Foucaud, président du SIVERT de l'Est-Anjou, a été élu vice-président du conseil d'administration d'AMORCE après le 22^e Congrès de l'association qui s'est tenu mi-octobre à Nantes. AMORCE est l'association nationale des collectivités et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987, elle fédère 450 adhérents. Sur 315 collectivités territoriales réparties sur l'ensemble de la France (regroupant plus de 55 millions d'habitants), plus de 135 professionnels adhèrent à cette structure. Patrice de Foucaud a également été désigné mem-



bre de la commission consultative des coûts à l'ADEME.

Patrice de Foucaud.

> Courrier de l'Ouest, le 23 janvier 2009

55 000 tonnes incinérées

55 000 tonnes incinérées au lieu des 60 000 prévues chaque année, c'est le volume produit par les habitants des 235 communes du syndicat intercommunal, qui gère l'usine de Lasse. Jean-Louis Petit, en charge des

ordures ménagères de l'Agglomération de Saumur, s'en réjouit : « Le chiffre diminue d'année en année. En 2008, il a baissé de 5 % grâce au tri sélectif et au compostage ».

> Revue Maires de France, juin 2009

Une centrale thermique multifilière à coût maîtrisé

Sivert de l'Est Anjou – Maine-et-Loire
(183 communes, 210 000 habitants)

Le Sivert, Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou, fédère 7 syndicats de communes, soit 183 communes de la moitié est du

résiduel », explique Patrice Foucaud, président du Sivert. La centrale Salamandre traite non seulement les ordures ménagères (64 000 tonnes par an), mais aussi les encombrants (24 000 tonnes) et les boues de sta-



La centrale Salamandre traite notamment les ordures ménagères et produit 60 000 MW d'électricité par an

Maine-et-Loire ainsi que des communes limitrophes d'Indre-et-Loire. Son rôle : gérer les déchets résiduels ne pouvant être ni recyclés ni compostés, par traitement thermique dans la centrale Salamandre inaugurée en 2005.

« Nous avons fait le choix de la valorisation maximum d'amont en aval, en favorisant en amont le compostage et le tri sélectif et en aval en transformant en énergie le déchet

tions d'épuration (12 000 tonnes). Elle produit annuellement 60 000 MW, l'équivalent de la consommation d'électricité d'une ville de 30 000 habitants. D'un côté, l'électricité, de l'autre, les produits de combustion des déchets, le mâchefer. Ce dernier est utilisé par une entreprise de BTP pour les remblais de routes et de parkings.

En amont, le Sivert et les collectivités locales ont distribué aux habitants 7 500 composteurs individuels financés aux deux tiers par la collectivité. Deux des syndicats

intercommunaux sont passés à la redevance incitative. En l'espace de trois ans, ces initiatives ont permis une réduction des déchets résiduels de 12 % à l'échelle du Sivert. Avec toutefois un bémol : l'apparition de quelques décharges sauvages.

Côté finances, le contrat négocié avec Veolia, constructeur et opérateur de l'unité Salamandre, est avantageux. Le Sivert n'a pas d'obligation d'apport minimal. Au contraire, le Sivert et Veolia ont conclu un intéressement sur le « vide du four », différence entre les tonnages apportés par le Sivert et la capacité de l'usine, un vide comblé par d'autres communes ou par des industriels.

55 euros la tonne

Enfin, l'optimisation des coûts a impliqué aussi une rationalisation de la collecte. Pour éviter que les camions soient trop nombreux sur les routes, plusieurs centres de transfert ont été créés. Les bennes transfèrent leur contenu dans un gros camion qui décharge sur le site final.

« Avec Salamandre, nous avons réalisé un site intégré qui fournit une réponse la plus globale possible au traitement des déchets, avec un broyeur pour les encombrants reçus en déchetterie, un silo pour les boues d'épuration, une aire de maturation des mâchefer. Il nous a permis de relever les trois objectifs qui étaient les nôtres : continuité du service public, garantie environnementale et maîtrise des coûts. » Le traitement des déchets résiduels revient à 54,5 euros la tonne, contre une moyenne nationale de 85 euros.

Aujourd'hui, l'usine Salamandre reçoit des visites : 5 000 dans l'année ! « Nous sommes perçus comme un site touristique et positif, parce que l'énergie, c'est quelque chose de noble. » Un « plus » qui ne gêne rien.

M. D.